

RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES LE PUY SAINTE REPARADE



22 et 23 mars 2025

OMBRE et LUMIERE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Préambule :

La Municipalité du Puy Sainte Réparate organise les « **Rencontres photographiques du Puy Sainte Réparate** » qui se dérouleront les 22 et 23 mars 2025.

Elles permettront d'exposer les travaux de photographes amateurs et de quelques photographes professionnels..

A cette occasion un **concours photo** est proposé aux écoliers, collégiens, adhérents de l'ALSH (centre aéré) de la Commune et aux photographes amateurs.

Toute inscription aux Rencontres entraînera la participation au concours dont les modalités seront présentées ci-après. Les membres du jury ne peuvent y participer.

L'objectif de ces Rencontres Photographiques est de valoriser la pratique de la photographie contemporaine, d'inciter les habitants de la Commune et des environs à exercer leurs talents créatifs et d'avoir l'opportunité de présenter leurs travaux dans la Commune.

Conditions d'inscription

L'exposition est ouverte à tous les photographes amateurs à partir de 14 ans en individuel. (fiche d'inscription annexe 1). Le mineur participant doit impérativement être inscrit avec l'autorisation de son responsable légal (annexe 1bis – autorisation parentale).

Les classes des écoles, du Collège, de l'ALSH et les jeunes de La Casa de la Commune pourront exposer et s'inscrire en groupe. (fiche d'inscription annexe 2)

L'inscription est gratuite. Elle se fait au moyen des fiches jointes accompagnées du présent règlement.

Les documents pourront être envoyés par mail (de préférence), sur simple demande ou retirés à la Maison du Tourisme ou en Mairie du Puy Sainte Réparate à l'accueil.

Chaque participant en individuel ou chaque classe participante, devra remplir et signer le bulletin d'inscription. Le fait de le signer oblige le concurrent à se conformer aux présentes conditions, à les accepter dans leur intégralité et à s'interdire toute réclamation.

Lorsque l'inscription sera complète, un accusé de réception est délivré ou envoyé au participant.

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes en priorité aux photographes amateurs habitants Le Puy Sainte Réparate
En fonction du nombre de participants, les inscriptions seront ouvertes aux photographes extérieurs selon le calendrier

Pour les habitants du Puy Sainte Réparate : **jusqu'au 7 mars 2025**

Pour les extérieurs : jusqu'au **28 février 2025**

Modalités

a) Thème

Un thème a été choisi : **« OMBRE et LUMIERE »**

b) Format des photos

Chaque participant devra présenter :

3 à 5 photos maximum présentant une suite cohérente relatif au thème imposé, accompagnées d'un texte de présentation (minimum 5 lignes) sur format A4 au plus, police Times New Roman, taille 14, avec mention du nom et prénom.

Noir et blanc ou couleur

Format : 20 X 30 maximum

Présentation des photos : protégées (cadre, sous verre ou plexi), prêtes à être accrochées.

Mentions : nom, prénom, apposés derrière chaque photo – Un numéro d'ordre sera attribué.

Les organisateurs fourniront les supports d'affichage (panneaux, grilles) nécessaires à chaque participant et leur désigneront les lieux d'exposition.

Ils prendront en charge le tirage et la présentation des travaux des groupes (écoles, collège, Alsh)

Chaque participant garantit :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales.

Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 3).

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation ne sera pas présentée.

Les organisateurs se donnent le droit de ne pas sélectionner une image qui porterait préjudice à l'esprit des Rencontres Photographiques ou à la représentation d'une personne.

c) Dépôt des photos

du **Vendredi 31 janvier au Vendredi 7 mars 2025**, date limite des dépôts

Après réception de l'accusé de réception validant l'inscription, les travaux pourront être déposés à
la Maison du Tourisme du Puy Sainte Réparate
du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
le dimanche de 10h00 à 12h00

En dehors de ces horaires et en cas d'empêchement, vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique auprès des organisateurs.

Patricia Giraud : 06 17 01 15 54 Sergine Saiz : 06 38 69 44 71

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Catégories

Le concours comprendra 3 catégories :

- Photographes amateurs.
- Classes maternelles, élémentaires et ALSH
- Classes du collège, jeunes de La Casa

Article 2 : Composition du jury

Il sera constitué de 4 à 5 photographes professionnels, le Maire ou son représentant et 3 personnalités qualifiées

Article 3 : Calendrier

Le jury se réunira le 22 mars au matin

Annnonce du résultat le 23 mars 2025 à 11h30, remise des prix et pot de l'amitié à 12h

Article 4 : Critères des choix

Les séries de photographies seront jugées sur 3 aspects :

- conforme à la déclaration d'intention
- originalité
- technique et présentation, qualités artistiques, esthétiques et prises de vue

Article 5 : Promotion du concours et propriété intellectuelle

En participant à ce concours, l'auteur des photographies autorise les organisateurs à utiliser son nom et ses photos pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site de l'exposition ...).

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Le comité d'organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours photo, sans modification et avec les noms des auteurs.

Article 6 : Dotation

Prix par catégorie

3 pour les scolaires et ALSH – 1 prix pour les collégiens et jeunes–

3 prix pour les amateurs

Prix des commerçants décerné par un jury composé des commerçants du Puy Sainte Réparate

Prix du public

Liste des dotations :

Tirages professionnels, expositions dans des lieux prestigieux, repas dans des châteaux partenaires, stages photos, stages labo, livres de l'expo, cartes cadeaux pour des tirages photos, clés USB.... selon les partenaires démarchés - Prix des commerçants, prix des châteaux...

La liste des partenaires associés sera publiée ultérieurement

Article 7 : Expositions des œuvres

Les œuvres de tous les participants seront exposées au public les 22 et 23 mars à la salle des fêtes et à la Maison du Tourisme

Les œuvres des gagnants seront exposées temporairement dans des lieux prestigieux de la Commune : Château Lacoste, Domaine Fonscolombes, Château Paradis.... à partir du 31 mars jusqu'à septembre 2023.

Article 8 : Restitution des œuvres

Les organisateurs restitueront tous les travaux des participants, après la période d'exposition (25 mars 2025). Après cette date, ils seront disponibles en Mairie jusqu'au 25 avril 2025. (contact téléphonique préalable obligatoire 06 17 01 15 54 - 06 38 69 44 71)

Les gagnants pourront reprendre leurs œuvres après les expositions organisées par les organisateurs

Article 9 : Informatique et liberté

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 10 : Application du règlement

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.

Vu et pris connaissance le

Signature